



PARTICIPATION INTÉRESSEMENT 2024

Suite aux résultats 2023 du Groupe Orange, présentés par la Direction le 15 février, vous trouverez ci-dessous les montants de la participation et de l'intéressement qui seront versés en 2024 :

Rémunération annuelle (montant brut)	Intéressement		Participation		Total		Total en mois de salaire
	en montant	en %	en montant	en %	en montant	en %	
20 000 €	1 980 €	9,9%	890 € (1)	4,5%	2 870 €	14,4%	1,7
30 000 €	2 100 €	7,0%	890 € (1)	3,0%	2 990 €	10,0%	1,2
40 000 €	2 220 €	5,6%	1 070 €	2,7%	3 290 €	8,2%	1,0
50 000 €	2 350 €	4,7%	1 270 €	2,5%	3 620 €	7,2%	0,9
60 000 €	2 470 €	4,1%	1 470 €	2,5%	3 940 €	6,6%	0,8
70 000 €	2 590 €	3,7%	1 670 €	2,4%	4 260 €	6,1%	0,7
80 000 €	2 720 €	3,4%	1 870 €	2,3%	4 590 €	5,7%	0,7

Rémunération annuelle : tous les salaires perçus en 2023 (primes et indemnités incluses).

(1) Participation : le premier niveau de rémunération prend en compte la rémunération plancher prévue par l'accord de participation.

Grâce aux accords intéressement et participation signés par **FOCom**, vous allez bénéficier en 2024 d'un montant de rétribution collective allant de 0,7 à 1,7 mois de salaire. Le choix de placement pour la participation s'effectuera du 8 au 25 mars, avec une mise en paie le 20 avril et celui de l'intéressement du 4 au 23 avril avec une mise en paie le 20 mai.

Sans choix de votre part :

- **La participation** sera versée à 50 % sur le PERCOL Orange en gestion pilotée, le solde étant affecté sur Orange Actions Classique (part C) du PEG
- **L'intéressement** sera versé sur le fonds Equilibris du PEG

Pour **FOCom**, la baisse cumulée de ces 2 enveloppes (-10,8 % pour l'intéressement, -10,5 % pour la participation, soit -38 M€ et une perte brute moyenne de 228 € par bénéficiaire) est **inacceptable**. Alors que le nombre de bénéficiaires a baissé de 6 à 7 % en 2023, les résultats annuels du Groupe ont confirmé une performance solide avec un chiffre d'affaires de 44,1 Mds€ en hausse de 1,8 %. **Nous attendons d'Orange une meilleure redistribution des richesses à son personnel, clé de sa réussite.**

FOCom demande à la Direction la mise en place d'un intéressement exceptionnel. Cette dernière ne semble pas disposée à proposer le moindre rattrapage de cette baisse considérable !

FOCom le syndicat de votre fiche de paie !

